

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

FRCIVAM - Développement des activités agricoles sur la Communauté Urbaine de Bordeaux - Programme de travail 2012 - Subvention de fonctionnement 2012 - Convention - Décision - Autorisation
--

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Fédération Régionale des CIVAM Aquitaine (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural d'Aquitaine) a été créée en Aquitaine le 19 mars 1986 sous forme d'association loi 1901.

En 2007, elle a initié un programme d'intervention expérimental sur le territoire du Parc des Jalles.

Depuis 2009 elle poursuit un programme d'actions sur le territoire de La Cub, le programme d'actions 2010-2011 a constitué la seconde phase.

La FRCIVAM mène depuis la délibération du conseil communautaire du 22 octobre 2010 un programme d'intervention sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'objectif est de mettre en place un programme d'actions sur les axes suivants :

- le relais AMAP Gironde, dont une antenne a été créée spécifiquement pour son développement sur La Cub,
- l'aide à la vente directe de proximité et collective,
- l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs,
- l'appui stratégique et le conseil en agriculture.

Lors de la commission Développement Durable du 3 février 2012, la FRCIVAM a présenté un rapport d'information sur le bilan de l'année 2011 du programme d'intervention pour la préservation et la valorisation des activités agricoles sur le territoire de La Cub.

La FRCIVAM, au titre de la préservation et de la valorisation des activités agricoles sur le territoire de l'agglomération bordelaise, a reçu par délibérations du Conseil communautaire, les subventions suivantes :

Programme d'interventions 2007-2008 délibération du 26 octobre 2007 n° 2007/0792	14 850 €
Programme d'interventions 2009 délibération du 29 mai 2009 n° 2009/0336	13 700 €
Programme d'interventions 2010-2011 délibération du 22 octobre 2010 n°2010/0755	29 600 €
Soutien spécifique à l'installation d'exploitants agricoles sur la CUB avec l'action de « couveuse agricole » délibération du 16 décembre 2011 n° 2011/0932	5 160 €
TOTAL des subventions	63 310 €

1 - Bilan du programme d'actions 2010-2011

Le Relais AMAP 33

Appui au fonctionnement des 25 AMAP sur La Cub. Le Relais AMAP 33 apporte son soutien technique aux consommateurs souhaitant créer de nouvelles AMAP et intervient dans la recherche de nouveaux producteurs pour répondre à cette forte demande.

Une quinzaine de producteurs de La Cub contractualisent à ce jour avec des AMAP. De plus, à côté de cette activité d'accompagnement un important travail de sensibilisation et de formation auprès des consommateurs et des producteurs est indispensable à la pérennisation et à la réussite de cette action.

Vente directe de proximité et collective

Depuis 3 ans, elle accompagne, avec ses partenaires l'AFOCG 33, un groupe « notre ferme » de 25 producteurs (multi-productions), autour de quatre Marchés Fermiers ; le 28 mai et le 17 septembre 2011 chez Pierre Gratadour au Haillan, le 26 Juin 2011 chez Céline Moulon à Ambès et le 8 octobre 2011 aux vergers Bernhard à La Brède. De plus, une activité commerciale régulière tout au long de l'année autour de ces 3 points de vente s'est finalisée avec de la vente par commande. Un nouveau Marché Fermier est programmé dès 2012 sur le site de la couveuse agricole, à Blanquefort au parc de Tanaïs avec Virgile Chapeau, maraîcher.

Installation de jeunes agriculteurs

Un dispositif innovant a été mis en place par la FRCIVAM Aquitaine ; « la couveuse agricole » (SAS GR.A.I.N.E.S.) permettant d'accompagner via un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) des candidats à l'installation, souvent non issus du milieu agricole, et de leur permettre de « tester » leur projet avant une installation officielle. La SAS GRAINES a vocation à intervenir sur toute la région Aquitaine et nous avons ciblé le territoire de La Cub comme prioritaire.

Le cœur de ce dispositif réside dans le processus de parrainage. Chaque « couvé » bénéficie de parrains-agriculteurs lors de cette phase d'apprentissage, pour favoriser son intégration professionnelle et territoriale.

En 2011, 3 porteurs de projets ont signé un contrat CAPE (Contrat d'Appui au projet d'Entreprise) en Gironde avec la SAS GR.A.I.N.E.S. Dont un premier site en maraîchage biologique sur La Cub à Blanquefort (Tanaïs).

Appui stratégique et conseil en agriculture auprès de La Cub

De plus, la FRCIVAM Aquitaine est intervenue d'une part, auprès de la Mairie de Blanquefort sur le projet de la « Vacherie » concernant la partie agricole, et d'autre part, auprès de la Mairie de Bègles sur une relance du maraîchage en Agriculture Biologique.

L'ensemble de ces actions vise à relocaliser consommation locale et production agricole, pour s'inscrire dans le cadre d'un Système Alimentaire local qui répond aux attentes des consommateurs et des collectivités locales.

2 - Le programme d'intervention 2012

Axe 1 – Essaimage des contrats locaux consommateurs-producteurs avec le relais AMAP33

L'agglomération bordelaise compte 25 AMAP. A ce jour, Environ quinze producteurs contractualisent avec celles-ci. La FRCIVAM Aquitaine et le CIVAM PPML accompagnent les producteurs.

L'objectif pour 2012 est de favoriser l'arrivée de 12 nouveaux producteurs.

La priorité pour la FRCIVAM Aquitaine et le CIVAM PPML est d'assurer l'accompagnement des producteurs en poursuivant un important travail de sensibilisation et de formation auprès des consommateurs et des producteurs, travail indispensable à la pérennité et la réussite de cette action.

Axe 2 – Accompagner les producteurs à la vente directe collective

L'objectif est de cibler en priorité le maraîchage et l'élevage. Ainsi, la FRCIVAM, avec l'AFOCG 33, accompagne un collectif de 30 producteurs regroupés sous la marque « Au goût de notre ferme ». Sept marchés fermiers sont prévus dans les fermes du collectif :

- en mars et octobre à Blanquefort (Tanaïs),
- en mai au Haillan (Pierre Gratadour)
- en juin et octobre à Ambès (famille Moulon).

Une partie des producteurs « Au goût de notre ferme » ont participé au marché de Bruges le 30 juin 2012.

Une activité commerciale est développée tout au long de l'année sur 4 points de vente dans les fermes du collectif et avec de la vente par commande.

Axe 3 – Favoriser l'installation de nouveaux producteurs sur le territoire de la CUB

La FRCIVAM a mis en place un dispositif de parrainage « la couveuse agricole » dénommé SAS GR.A.I.N.E.S. Ce dispositif permet d'accompagner via un Contrat d'Appui au projet d'Entreprise (CAPE) des candidats à l'installation afin de tester leur projet avant une installation officielle. Chaque « couvé » bénéficie de parrains-agriculteurs référents lors de la phase d'apprentissage afin de favoriser son intégration professionnelle et territoriale.

En 2012 la FRCIVAM Aquitaine intervient, d'une part, auprès de la mairie de Blanquefort sur le projet de la « Vacherie » concernant la partie agricole et, d'autre part, auprès de la mairie de Bègles et de La Cub sur un projet de relance en maraîchage biologique, notamment sur le site de la propriété Bastard.

D'autres sites en partenariat avec les collectivités (par exemple Bruges) et des propriétaires privés seront mobilisés.

Il s'agit de passer des conventions foncières à titre gratuit pour les couvés de la SAS GR.A.I.N.E.S.

Il faudra trouver des opportunités foncières pour assurer les installations officielles en sortie de couveuse. Une collaboration avec les structures agricoles se renforce : SAFER 33, Chambre d'Agriculture 33.

Objectif de 8 à 10 couvés sur la période.

Axe 4 – Appui stratégique et conseil en agriculture auprès de La Cub

L'objectif est l'accompagnement des élus à la définition d'une stratégie agricole et alimentaire cohérente sur le territoire communautaire. En 2012, la FRCIVAM poursuivra son action de sensibilisation et de formation auprès des élus et des chargés de mission de La Cub.

3 - Le budget de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PREVISIONNEL 2012 T.T.C.			
DEPENSES	€	RECETTES	€
<u>AXE 1</u> - frais de personnels CIVAM - intervenants spécialisés du réseau CIVAM - frais de déplacement - consommables - frais de communication	8 000 1 000 2 000 500 500	Communauté Urbaine de Bordeaux (41,67 %) Conseil régional d'Aquitaine (12,50 %) Conseil général de la Gironde (4,17 %)	20 000 6 000 2 000
<u>AXE 2</u> - frais de personnels - intervenants spécialisés - frais de déplacement - consommables - frais de communication	6 500 1 500 1 500 500 2 000	Etat : DRAAF (4,17 %) Autofinancement (37,50 %)	2 000 18 000
<u>AXE 3</u> - frais de personnels - intervenants spécialisés - frais de déplacement - consommables	14 000 2 000 3 000 1 000		
<u>AXE 4</u> - frais de personnels - intervenants spécialisés - frais de déplacement	2 000 1 000 1 000		
	48 000		48 000

Le coût total du programme d'actions 2012 de la FRCIVAM est de 48 000 €. Cette association sollicite une participation financière de La Cub d'un montant de 20 000 €, soit 41,67 % du montant total de ce programme.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011, relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » :

- intérêt communautaire : ce programme d'intervention a pour objet la préservation et le développement des activités agricoles sur la CUB ; valorisation des produits des agriculteurs, contribution à la mission de développement durable de la CUB ;
- ouverture ou service rendu au public : agriculteurs, consommateurs, porteurs de projets, opérateurs économiques ; communication avec 2 tables rondes et 10 marchés fermiers sur 2 ans ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : préservation et développement de la biodiversité, meilleure connaissance des enjeux agricoles ;
- niveau d'exigence technique : capacité à définir une stratégie agricole et alimentaire ;
- cofinancements : outre les fonds propres de l'association (37,50 %), ce projet bénéficie de l'apport des financeurs suivants : le Conseil régional d'Aquitaine (12,50 %), le Conseil général de la Gironde (4,17 %) et l'Etat (DRAAF) (4,17 %) ;
- innovation et expérimentation : des innovations telles la couveuse agricole sont expérimentées sur la CUB grâce à ce partenaire.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 20 000 € et aux conditions fixées par la convention annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le soutien au programme d'intervention de la FRCIVAM sur le territoire de la CUB est conforme aux objectifs du projet métropolitain visant notamment à valoriser les espaces naturels et agricoles.

DECIDE

Article 1 : Le programme de travail 2012 de la FRCIVAM sur le territoire de La Cub est approuvé.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € est attribuée à la FRCIVAM Aquitaine pour l'année 2012 au titre du "Développement des activités agricoles sur la Communauté urbaine de Bordeaux".

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement : chapitre 65 – compte 6574 – fonction 8330 - CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2012

Mme BRIGITTE TERRAZA